

CONDITIONS DE VENTE

Article 1 – Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Lors de la passation de la commande, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance de nos conditions, et les accepter comme conditions exclusives de sa commande.

Article 2 – Formation du contrat

Lorsqu'un devis est établi par la SARL GARAGE HURDEBOURCQ, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

Toutes les ventes de matériel ou de marchandises sont conclues sous réserve des possibilités d'approvisionnement.

Le contrat de vente ou de prestation ne sera considéré comme définitif qu'après acceptation écrite de la commande du client par la SARL GARAGE HURDEBOURCQ.

Les commandes de pièces par téléphone devront être confirmées par le client sur place à nos ateliers.

Toute commande acceptée par la SARL GARAGE HURDEBOURCQ ne pourra être annulée unilatéralement par le client que par notification écrite dans un délai de huit jours. Dans ce cas, les frais engagés seront facturés en totalité et leur paiement sera immédiatement exigible.

Article 3 – Devis

Les devis établis par la SARL GARAGE HURDEBOURCQ pour les prestations de réparation restent valables pendant une durée de UN mois.

Tout devis effectué à la demande du client sera facturé par la SARL GARAGE HURDEBOURCQ, dans le cas où ce devis n'est pas suivi d'une commande.

Le client s'engage à rembourser les frais de démontage, de remontage et les frais de devis dans le cas où il ne donne pas suite à celui-ci.

Article 4 – Prix

Sauf en cas d'acceptation d'un devis, les matériels, main d'œuvre et fournitures sont facturés sur la base des tarifs en vigueur le jour de la livraison.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis.

Les prix portés sur nos offres de prix ou factures peuvent n'être valables que dans des circonstances et/ou pour des quantités déterminées et ne sont pas nécessairement applicables pour d'autres commandes.

Article 5 – Modalités de paiement

Sauf conditions particulières, les marchandises, matériels et réparations sont payables à l'enlèvement sans escompte à notre domicile.

Pour les ventes en magasin, en cas de commande spéciale de pièces ou articles vendus au comptoir, un acompte de 30% sera demandé au client à la commande.

Pour les travaux de réparation en atelier, la SARL GARAGE HURDEBOURCQ se réserve la possibilité de demander, dans certains cas, un acompte de 30% lors du dépôt du véhicule.

Tout retard de paiement à une échéance quelconque portera, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, application d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie du taux légal.

Article 6 – Livraison

La livraison est toujours réputée réalisée dans nos ateliers : elle est effectuée par la remise directe au client du matériel, des marchandises et/ou du véhicule réparé.

La responsabilité des marchandises et/ou du véhicule et de leur conservation est transférée au client dès la livraison ou l'enlèvement.

En cas de non enlèvement d'un véhicule réparé dans un délai de TROIS jours à compter de la mise à disposition, le véhicule sera considéré comme étant immobilisé au garage et donnera lieu à facturation des frais de garage correspondants.

En cas de dépôt d'un véhicule à réparer à l'avance par rapport à la date convenue pour les travaux, il sera facturé des frais de garage correspondants.

Article 7 – Délais

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, et ne constituent pas un engagement formel de la part de la SARL GARAGE HURDEBOURCQ : ils seront prorogés de plein droit en cas de force majeure, de circonstances imprévisibles (grèves chez les fabricants, pannes de matériel, état des voies de communication, inondations, actes des pouvoirs publics ...).

Les retards ne peuvent constituer une cause de résiliation de la commande ou de refus des marchandises, ni donner lieu à des dommages et intérêts au profit du client.

De même, les délais d'exécution des travaux effectués dans nos ateliers ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur dépassement n'engage pas la responsabilité de la SARL GARAGE HURDEBOURCQ et ne peut donner lieu à une indemnité d'immobilisation de retard.

D'ores et déjà, la SARL GARAGE HURDEBOURCQ est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison :

- si les conditions de paiement ne sont pas respectées par le client ;
- si les renseignements ou spécifications techniques du client sont erronés, inexploitable ou ne sont tous pas parvenus en temps utile ;
- si des modifications sont demandées par le client après enregistrement de la commande ou en cours d'exécution ;
- si la SARL GARAGE HURDEBOURCQ n'a pu tenir tout ou partie de ses obligations par suite de la survenance d'un cas fortuit ou de force majeure.

Article 8 – Retours et réclamations - Pièces remplacées

Toute réclamation doit être faite dans les HUIT jours de la livraison ou enlèvement des articles, pièces ou véhicules réparés dans nos ateliers.

Il appartient au client de vérifier les articles vendus au comptoir pour les ventes en magasin.

Les pièces enlevées de nos magasins ne pourront être reprises ou échangées que dans un délai maximum de TROIS jours après leur livraison ou enlèvement.

En cas de commandes spécifiques ou 'hors stocks', les pièces concernées ne pourront être reprises ou échangées que dans un délai maximum de TROIS jours après leur livraison ou enlèvement et moyennant, le cas échéant, une décote que la SARL GARAGE HURDEBOURCQ se réserve la possibilité d'appliquer sur le prix des pièces reprises.

Les pièces remplacées sont la propriété du client mais le fait qu'il ne les réclame pas à la livraison du matériel réparé équivaut à un délaissement de sa part, sans qu'ultérieurement aucune compensation ou restitution puisse intervenir de ce fait.

Article 9 – Clause de réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de la SARL GARAGE HURDEBOURCQ jusqu'au paiement intégral de leur prix.

A défaut, la SARL GARAGE HURDEBOURCQ se réserve la possibilité de reprendre les marchandises livrées.

Dans le cadre de la clause de réserve de propriété, en cas de désaccord sur les modalités de la restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par ordonnance de référé rendue par le Tribunal de Commerce de SENS auquel les parties attribuent expressément compétence.

En cas de redressement judiciaire, ou de liquidation et conformément aux dispositions de la Loi modifiée du 12 mai 1980, la revendication des marchandises pourra être exercée dans les délais légaux.

Toutefois, le client deviendra responsable des marchandises dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

Article 10 Garantie

Les matériels vendus ou fournis sont garantis contre tout vice ou défaut de fabrication et de fonctionnement, qu'ils proviennent d'un défaut de conception, de matières premières ou de fabrication, et cela sous les conditions et dans les limites ci-après :

- Les matériels vendus ou fournis bénéficient de la garantie de nos fabricants.
- La garantie n'est applicable que si le client a satisfait aux obligations générales du présent contrat et en particulier, aux conditions de paiement ;
- La garantie est strictement limitée aux matériels vendus par la SARL GARAGE HURDEBOURCQ.
- La garantie se limite exclusivement au remplacement ou à la réparation, au choix de la SARL GARAGE HURDEBOURCQ, des seules pièces fabriquées qui seront jugées par la SARL GARAGE HURDEBOURCQ défectueuses ou impropres à l'utilisation.
- La SARL GARAGE HURDEBOURCQ se réserve le droit, le cas échéant, de modifier tout ou partie des matériels de manière à satisfaire à ses obligations.
- Les frais de montage, démontage demeurent toujours à la charge du client, sauf conditions particulières IVECO.
- En tout état de cause, le véhicule ou matériel défectueux sera ramené dans les ateliers de la SARL GARAGE HURDEBOURCQ aux frais et soins du client. En aucun cas, il ne peut être réclamé une quelconque indemnité d'immobilisation ou un préjudice.
- Toute réclamation mettant en jeu la garantie de la SARL GARAGE HURDEBOURCQ doit, sous peine de déchéance, être signalée dès sa révélation et au plus tard dans un délai de HUIT jours à compter de la livraison ou enlèvement.
- Le client doit fournir à la SARL GARAGE HURDEBOURCQ toute justification quant à la réalité des défauts qu'il impute à ses matériels. Il doit donner à la SARL GARAGE HURDEBOURCQ toutes les facilités pour procéder à la constatation des défauts et pour y porter remède.
- La garantie ne s'appliquera pas si le matériel n'est pas retourné dans l'état où il est tombé en panne, ou s'il a été démonté, réparé, modifié soit par un tiers, soit par l'utilisateur ou le client.

Article 11– Clause résolutoire de plein droit

En cas de non respect de l'une quelconque de ses obligations par le client, la SARL GARAGE HURDEBOURCQ sera fondée à résilier automatiquement le contrat, de plein droit sans mise en demeure préalable et sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au client. Toute annulation de commande ou refus de prendre livraison des matériels, pièces ou marchandises, entraînera résiliation de plein droit de la vente ou de la prestation, les acomptes versés restant acquis à la SARL GARAGE HURDEBOURCQ à titre de dédit, sans préjudice de tout autre dommage et intérêt.

Article 12 Attribution de juridiction

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront du ressort du Tribunal de Commerce de SENS qui a compétence exclusive quelles que soient les modalités de paiement acceptées, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toute clause contraire.